

824

Fiche de Données de Sécurité

Section 1 : Identification

Identificateur du Produit et Autres Moyens d'Identification

Identificateur de Produit : Alcool Isopropylique, Nettoyant pour l'Électronique

Autres moyens d'identification : Isopropyl Alcohol Electronics Cleaner

N° de Pièces Connexes : 824-100ML, 824-500ML, 824-1L, 824-4L, 824-20L, 824-205L, 824-1G, 824-100MLCA, 824-1LCA, 824-500MLCA

Usage Recommandé et Restrictions d'Utilisation du Produit Chimique

Usage : Nettoyant pour électronique

Usage contre-indiqué : Ne pas utiliser sur des écrans d'ordinateurs ou des surfaces en verre avec revêtements anti-éblouissement.

Données Relatives au Fabricant ou Fournisseur

Fabricant

MG Chemicals
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario L7L 5R6
CANADA

MG Chemicals (Siège social)
9347-193 Street
Surrey, British Columbia V4N 4E7
CANADA

Téléphone +1-800-340-0772
FAX +1-800-340-0773
COURRIEL support@mgchemicals.com
WEB www.mgchemicals.com

Téléphone +1-905-331-1396
FAX +1-905-331-2682
COURRIEL info@mgchemicals.com

COURRIEL (Personne Compétente) : fds@mgchemicals.com

Numéro de Téléphone en Cas d'Urgence

Pour les incidents avec des matériaux dangereux SEULEMENT (fuites, déversements, incendies, expositions ou accidents)

USA ou CANADA— Appeler Verisk 3E au **+1-866-519-4752** or **+1-760-476-3962**
(Code d'accès : 335388)



Pour les urgences impliquant le transport de marchandises dangereuses; 24 h/24, 7 j/7
CANADA—Appeler CANUTEC à frais virer au **+1-613-996-6666** ou par cellulaire ***666**

824
Section 2 : Identification des Dangers
Classification des Matériaux Chimiques Dangereux
Catégories SGH

| Critère | Catégorie | Mention | Symbole |
|---|-----------|-----------|-------------|
| Liquides inflammables | 2 | Danger | Flamme |
| Irritation oculaire | 2A | Attention | Exclamation |
| Toxicité pour organes cibles Exposition Unique | 3 | Attention | Exclamation |

Note : Le degré de gravité est classé de 1 (la plus haute gravité) jusqu'à 5 (la plus basse gravité) à l'intérieur de chaque classe de danger, qui est contraire aux conventions HMIS et NFPA. La catégorie à l'intérieur d'une classe de danger ne permet pas de comparaison relative aux autres classes.

Éléments d'Étiquette

| | |
|---|--|
| Mention | DANGER |
| Symboles | Mention de Danger |
|  | H225 : Liquide et vapeur très inflammable |
|  | H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H336 : Peut provoquer somnolence ou des vertiges |

Suite de section sur la page suivante

824*Continuation...*

| Prévention | Conseils de Prudence |
|---------------------|--|
| P210 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. |
| P233 | Maintenir le récipient fermé de manière étanche. |
| P240 | Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. |
| P241 | Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage et antidéflagrant. |
| P243 | Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. |
| P261 | Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. |
| P271 | Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. |
| P264 | Se laver soigneusement les mains après manipulation. |
| P280 | Porter des gants de protections, des vêtements de protection et des équipements de protection des yeux. |
| Intervention | Conseils de Prudence |
| P370 + P378 | En cas d'incendie : Utiliser de la poudre sèche, du dioxyde de carbone, de l'eau pulvérisée, ou de la mousse pour l'extinction. |
| P303 + P361 + P353 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. |
| P305 + P351 + P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer. |
| P337 + P313 | Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou consulter un médecin. |
| P304 + P340 | EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. |
| P312 | Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. |
| Stockage | Conseils de Prudence |
| P403 + P235 | Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. |
| P405 | Garder sous clef. |

Suite de section sur la page suivante

824
Continuation...

| Élimination | Conseils de Prudence |
|-------------|---|
| P501 | Éliminer le contenu et récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale. |

Dangers Non Classifiés Ailleurs

| Autres Critères | Mention de Danger/ Conseils de Prudence | Mention | Symboles |
|---------------------|--|------------|------------|
| Dessèchement Cutané | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. | Sans objet | Sans objet |

Section 3 : Composition/Information sur les Ingrédients

| No. CAS | Nom Chimique | %(poids) |
|---------|---------------------------|----------|
| 67-63-0 | propan-2-ol ^{a)} | 99.7% |

a) Aussi connu sous le nom d'alcool isopropylique (IPA)

Section 4 : Premiers Soins

| <i>Condition d'Exposition</i> | <i>Code SGH: Conseils de Prudence</i> |
|--|---|
| EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) | P303 + P361 + P353 |
| Symptômes Immédiat | <i>Faible toxicité : rougeur, peau sèche</i> |
| Intervention | Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. |
| EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX | P305 + P351 + P338, P337 + P313 |
| Symptômes Immédiat | <i>rougeur, irritation, larmoiement</i> |
| Intervention | Rincer avec précaution avec de l'eau pendant au moins 20 minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou consulter un médecin. |

Suite de section sur la page suivante

824*Continuation...*

| | |
|----------------------------|--|
| EN CAS D'INHALATION | P304 + P340, P312 |
| Symptômes Immédiat | <i>toux, étourdissement, somnolence, maux de tête</i> |
| Intervention | Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaise : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. |
| EN CAS D'INGESTION | P301 + P330, P331 |
| Symptômes Immédiat | <i>Faible toxicité : nausées, étourdissement, maux de tête, faiblesse</i> |
| Intervention | Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. |

Section 5 : Mesures à Prendre en Cas d'Incendie

| | |
|-------------------------------|---|
| Moyens d'extinctions | En cas d'incendie : Utiliser des agents extincteurs appropriés pour les matières environnantes. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants. |
| Danger Spécifiques | Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler dans les zones basses. Les vapeurs peuvent se propager sur de longues distances et s'enflammer à une source d'ignition, qui peut provoquer un retour de flamme ou une explosion. |
| Produits de Combustion | Produit des oxydes de carbone (CO, CO ₂). |
| Pompier | Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu complète. |

824

Section 6 : Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentel

| | |
|--|--|
| Protection Individuelle | Voir l'équipement de protection individuelle dans la Section 8. |
| Précautions à Prendre pour l'Intervention | Enlever ou tenir à l'écart toutes sources de températures extrêmes ou d'ignition. Éviter de respirer les brouillards, les vapeurs et les aérosols. |
| Précautions pour l'Environnement | Empêcher le déversement dans les égouts et les cours d'eau. |
| Méthode de Confinement | Confiner avec un absorbant inerte et non inflammable (tel que de la terre, du sable, ou du vermiculite). |
| Méthode de Nettoyage | Collecter le liquide dans un contenant chimiquement résistant et scellable. Saupoudrer du matériel absorbant inerte sur le déversement et balayer dans le contenant. Laver la région du déversement avec de l'eau et du savon pour enlever les dernières traces de résidu. RECOMMANDATION : Utiliser un récipient à déchet mis à la terre en acier inoxydable, en acier au carbone ou en plastique résistant aux solvants. |
| Méthode d'Élimination | Éliminer le contenu selon les conseils dans la Section 13. |

Section 7 : Manutention et Stockage

| | |
|--------------------|---|
| Prévention | Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage et antidéflagrant. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Éviter de respirer les brouillards ou vapeurs. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. |
| Manutention | Porter des gants de protections, des vêtements de protection et des équipements de protection des yeux. Se laver soigneusement les mains après manipulation. |
| Stockage | Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef. |

824
Section 8 : Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle
Substances Ayant des Limites d'Expositions Professionnelle

| Nom chimique | Pays/Provinces | Limite d'Exposition Admissible (PEL) | Limite d'Exposition à Court Terme (LECT) |
|--------------|-----------------|--------------------------------------|--|
| propan-2-ol | ACGIH | 200 ppm (MPT) | 400 ppm |
| | U.S.A. OSHA PEL | 400 ppm | Non établi |
| | Canada AB | 200 ppm | 400 ppm |
| | Canada BC | 200 ppm | 400 ppm |
| | Canada ON | 200 ppm | 400 ppm |
| | Canada QC | 400 ppm | 500 ppm |

Note : Les limites d'exposition d'ACGIH¹, d'OSHA (Table Z-1), et des provinces canadiennes furent consultées. Les limites de la base de données RTECS² et des FDS des fournisseurs furent également consultées. Les limites d'exposition à court terme (LECT) sont généralement pour 15 min et les limites à long terme d'exposition admissible (PEL) pour 8 h.

Paramètres de Contrôles

Ventilation Maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition en milieu de travail [LEMT].

Equipment de Protection Individuelle

Protection des yeux Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes monocouques de sécurité appropriées.

RECOMMANDATION : Veiller à ce que les lunettes ont des écrans latéraux de protection.

Protection de la Peau En cas de contact probable, porter des gants de protection de caoutchouc butyle, en nitrile, de néoprène, de polyéthylène ou d'autres gants résistants aux produits chimiques.

Pour des contacts occasionnels, porter des gants de caoutchouc nitrile ou de néoprène ou d'autres gants jetables résistant aux produits chimiques.

Ne PAS utiliser de gants en caoutchouc de latex, en alcool polyvinyle (PVA), ou en chlorure de polyvinyle (PVC).

Suite de section sur la page suivante

824

Protection Respiratoire Pour surexposition jusqu'à 10 x LEMT de brouillards, les vapeurs et les aérosols, porter un respirateur comme un demi-masque respiratoire avec cartouches pour vapeurs organiques.

Au-dessus de 10 x LEMT, utilisez un appareil respiratoire à pression positive avec à alimentation d'air ou un appareil respiratoire autonome.

RECOMMANDATION : Consulter un détaillant ou fabricant pour vous assurer que la cartouche du masque faciale ou demi-masque est conforme aux normes NIOSH (É.-U.) pour ingrédient répertorié dans la Section 3. L'appareil devrait être ajusté pour l'employer par un expert. Assurer-vous que les cartouches soient sellées dans un sac en plastique lorsqu'elles ne sont pas utilisées.

Hygiène Préventives

Lavez vos mains soigneusement après l'usage du produit.

Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques

| | | | |
|--|-----------------------|---|---------------------------------------|
| État Physique | Liquide | Limite Inférieure d'Inflammabilité | 2% |
| Apparence | Incolore | Limite Supérieure d'Inflammabilité | 12% |
| Odeur | Alcoolique | Pression de Vapeur @ 20 °C | 4.2 kPa [32 mmHg] |
| Seuil d'Odeur | 0.44 ppm | Densité de Vapeur | 2.1 (Air =1) |
| pH | Non disponible | Densité Relative @25 °C | 0.785 |
| Point de fusion/ Point de Congélation | -88 °C [-126 °F] | Solubilité Dans l'Eau | Pleinement miscible |
| Point Initial d'Ébullition | ≥81.8 °C [≥179 °F] | Coefficient de Partage n-octanol/eau | Non disponible |
| Point d'Éclair ^{a)} | 12 °C [54 °F] | Température d'Auto-inflammation | 425 °C [797 °F] |
| Taux d'Évaporation | 1.5 (ButAc = 1) | Température de Décomposition | Non disponible |
| Inflammabilité | Très inflammable | Viscosité @20 °C | 2.4 mPa·s [3.1 mm ² /s] |

a) Valeur Tag coupelle fermée

824

Section 10 : Stabilité et Réactivité

| | |
|----------------------------------|--|
| Réactivité | A des températures élevées, peut réagir avec l'aluminium et générer du gaz hydrogène. |
| Stabilité chimique | Stable sous les conditions de température et de pression normale |
| Conditions à éviter | Éviter les flammes nues, les températures excessives, et les substances incompatibles. |
| Matériaux Incompatibles | Oxydants forts, acides forts, l'aluminium en poudre à ≥ 49 °C [≥ 120 °F] |
| Polymérisation | Ne se produira pas |
| Produits de Décomposition | Ne se décompose pas sous des conditions normales. Pour les produits de décompositions thermiques, voir les produits de combustion dans la Section 5. |

Section 11 : Données Toxicologiques**Sommaire des Symptômes par Voies d'Exposition**

| | |
|-------------------|---|
| Yeux | Provoque une rougeur des yeux, une irritation sévère, du larmoiement et de la douleur. |
| Peau | Peut provoquer une rougeur et un assèchement. |
| Inhalation | Peut provoquer une toux, de l'étourdissement ou de la somnolence. Une surexposition excessive peut provoquer des effets narcotiques, de la faiblesse et des maux de têtes et une perte de conscience. |
| Ingestion | Peut être nocif par ingestion. Voir aussi les symptômes pour l'inhalation. |
| Chronique | L'exposition prolongée et répétée provoquer l'assèchement et le dégraissage de la peau et une dermatite. |

Suite de section sur la page suivante

824

Toxicité Aiguë (Concentrations et Doses Létales)

| Nom Chimique | DL50 oral | DL50 dermique | CL50 inhalation |
|--------------|--------------------|-----------------------|-----------------------|
| propan-2-ol | 5 840 mg/kg Rat | 12 800 mg/kg Lapin | 16 000 ppm 8 h Rat |

Note : Les limites toxicologiques de la base de données RTECS² et d'ECHA furent consultées. Les données des FDS des fournisseurs furent aussi consultées.

Autre Effets Toxiques**Corrosion/irritation de la peau**

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Le propan-2-ol provoque une irritation légère de la peau selon des études Draize sur des lapins.

Lésions/irritation des yeux

Provoque une irritation oculaire sévère selon des études Draize sur des lapins.

Sensibilisation respiratoire et de la peau (risque de réactions allergiques)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité (risque de cancer)

Aucun ingrédient n'est classifié ou répertorié comme carcinogène par le C.I.R.C, ACGIH, California Prop 65 ou NTP.

Mutagénicité (risque d'effet génétique héréditaire)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction (risque de stérilité ou d'effet sur les fonctions reproductives)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Tératogénicité (risque pour la malformation des fœtus)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxique pour certains organes cibles – exposition unique

L'inhalation du propan-2-ol peut affecter le système nerveux central par inhalation provoquant de l'étourdissement et de la somnolence.

Toxique pour certains organes cibles – exposition répétées

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger d'aspiration

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Il n'y a pas de composants de catégorie 1.

824

Section 12 : Données Écologiques

Les classifications écologiques sont basées sur les critères du Code IMDG/SGH en conjonction avec les données d'écotoxicités de nos fournisseurs, de la base de données enregistrées de l'agence européenne pour les produits chimiques (<http://echa.europa.eu>), et d'autres sources fiables.

Selon les données disponibles, le propan-2-ol ne remplit pas les critères de substances toxiques pour l'environnement avec des CL50 et CE50 >100 mg/L.

- Le propan-2-ol a un CL50 minimal 96 h de 9 640 mg/L pour Pimephales promelas (tête-de-boule) ; et un CE50 24 h de 5 102 mg/L pour Daphnia magna (Puce d'eau) et CE50 72 h de >2 000 mg/L pour Desmodesmus subspicatus (algue verte).

Écotoxicité Aiguë

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Écotoxicité Chronique

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Biodégradation

Rapidement biodégradable dans les milieux aquatiques, terrestres et atmosphériques. Les constituants sont volatils.

Autres Effets

Composé Organique Volatile

COV actuel = 100% [785 g/L]

Exigences en Matière de Dilution de COV des Produits de Consommation

Les utilisateurs résidentiels ou institutionnels en Californie et autres états (IL, IN, MI, OH, CO, CT, DE, ME, MD, MA, NH, NJ, NY, PA, RI, VT, VA, DC, UT) avec une limite pour nettoyeurs électroniques de 75% de COV doivent diluer le produit 3 : 1 avec de l'eau ou de l'acétone avant l'utilisation.

Section 13 : Données sur l'Élimination

Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

824

Section 14 : Information Relatives au Transport

Voie Terrestre

Référez aux Règlements TMD (Règlementation Canadienne sur le Transport des Marchandises Dangereuses) et **É.-U. US DOT 49 CFR** (Parties 100 à 185).

Tailles de 1 L ou moins
 824-100ML, 824-100MLCA,
 824-500ML, 824-500MLCA,
 824-1L, 824-1LCA
Quantité Limitée



Tailles supérieures à 1 L
 824-4L, 824-1G, 824-20L, 824-205L

Numéro UN : UN1219
Appellation Réglementaire :
 ISOPROPANOL
Classe : 3
Groupe d'Emballage : II
Polluant Marin : Non



Voie Aérienne

Référez aux Règlements sur le Transport des Marchandises Dangereuses de l'ICAO-IATA.

Tailles de 0.5 L ou moins
 824-100ML, 824-100MLCA,
 824-500ML, 824-500MLCA
Quantité Limitée
 Qté Net Max/Pqt =
 30 kg brut



Tailles supérieures à 0.5 L
 jusqu'à 5 L (passager) ou 60 L (fret)
 824-1L, 824-1LCA, 824-4L, 824-1G, 824-20L,
 824-205L

Numéro UN : UN1219
Appellation Réglementaire :
 ISOPROPANOL
Classe : 3
Groupe d'Emballage : II
Polluant Marin : Non



824**Voie Maritime****Référez au Règlement IMDG.**

Tailles de 1 L ou moins
824-100ML, 824-100MLCA,
824-500ML, 824-500MLCA,
824-1L, 824-1LCA

Quantité Limitée

Tailles supérieures à 1 L
824-4L, 824-1G, 824-20L, 824-205L

Numéro UN : UN1219
Appellation Réglementaire :
ISOPROPANOL
Classe : 3
Groupe d'Emballage : II
Polluant Marin : Non



Note: L'expéditeur qui manutentionne, demande le transport, ou transporte des marchandises dangereuses doit être correctement formé et certifié.

Section 15 : Information sur la Réglementation**Canada****Liste Intérieure des Substances (LIS) / Liste Extérieure des Substances (LES)**

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS.

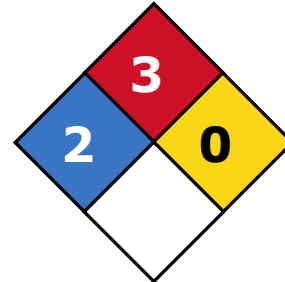
Loi sur les Produits Dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3)

La fiche de donné et l'étiquetage sont conformes aux exigences de la loi sur les produits dangereux et du SIMDUT 2015.

Suite de section sur la page suivante

824**USA****Autres Classifications****Codes® HMIS**

| | | |
|--------------------------------|----------|----------|
| SANTÉ : | * | 2 |
| INFLAMMABILITÉ : | | 3 |
| RISQUE PHYSIQUE : | | 0 |
| PROTECTION PERSONELLE : | | |

CODES 704 NFPA®

Légende pour le niveau de risque HMIS et NFPA :

0 (Minime ou non-existant) ; 1 (Léger) ; 2 (Modérer) ; 3 (Sérieux) ; 4 (Sévère)

CAA (Clean Air Act, USA)

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 1.

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 2.

Ce produit ne contient pas de substances répertoriées comme des polluants atmosphériques dangereux.

EPCRA (Emergency Planning and Community Right to Know Act, USA, 40 CFR 372.45)

Ce produit contient 99.7% de propan-2-ol (No. CAS 67-63-0) qui est assujetties aux exigences de déclaration de la section « 313 Title III of the SARA of 1986 and 40 CFR part 372 ».

TSCA (Toxic Substances Control Act of 1976, USA)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

California Proposition 65 (Ingrédients chimiques reconnus pour leurs effets cancérigènes ou toxicité reproductive, É.-U.)

Ce produit ne contient pas de substances connues comme étant répertoriées en Californie.

Suite de section sur la page suivante

824**Europe****RoHS** (Restriction of Hazardous Substances Directive)

Ce produit ne contient pas de plomb, de cadmium, de mercure, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB), de polybromobiphényles (PBDE), de phtalate de bis-(2-éthylhexyle) (DEHP), de phtalate de benzyle et de butyle (BBP), de phtalate de dibutyle (DBP), ou de phtalate de diisobutyle (DIBP) et est conforme à la réglementation européenne RoHS.

WEEE (Waste Electrical and Electronic Equipment Directive)

Ce produit n'est pas une pièce électrique ou un équipement électronique, et donc n'est pas régi par cette réglementation.

Section 16 : Autres Informations

Préparé par Michel Hachey

Date de Révision 28 février 2020

Annule et Remplace 10 février 2020

Changement Effectué : Changement des numéros de téléphone en cas d'urgence.

Références

- 1) ACGIH 2017 TLVs and BEIs: Based on the documentation of the threshold limit values for chemical substances and physical agents & biological exposure indices, American Conference of Governmental of Industrial Hygienist Cincinnati, OH (2017).
- 2) Toutes les données toxicologiques furent vérifiées contre le registre de données sur la toxicité RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances®), MDL Information Systems, Inc.

Suite de section sur la page suivante

824

Abréviations

| | |
|---------|---|
| ACGIH | American Conference of Governmental Industrial Hygienists (USA) |
| C.I.R.C | Centre International de Recherche sur le Cancer (en anglais = IARC) |
| CL50 | Concentration Létal 50% (en anglais = LC50) |
| CLmin | Concentration Létal Mininal <i>Publiée</i> (en anglais = LCLo) |
| COV | Composés Organiques Volatils (en anglais = VOC) |
| CTmin | Concentration Toxique Minimale <i>Publiée</i> (en anglais = TCLo) |
| CE50 | Concentration effective médiane (en anglais = EC50) |
| FDS | Fiche de Données de Sécurité |
| DL50 | Dose Létal 50% (en anglais = LD50) |
| MPT | Moyenne Pondérée sur le Temps (en anglais = TWA) |
| NTP | National Toxicology Program (en français = Programme de Toxicologie National) |
| LEMT | Limite d'exposition en milieu de travail (en anglais = OEL) |
| LECT | Limite d'Exposition à Court Terme (en anglais = STEL) |
| PEL | Limite d'Exposition Admissible |
| SGH | Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetages des Produits Chimiques (en anglais = GHS) |
| NTP | National Toxicology Program |

Questions Techniques Contacter nous avec toutes questions, suggestion d'amélioration, ou problèmes avec ce produit. Des notes d'application, instructions, et FAQ se trouve à www.mgchemicals.com.

Courriel : support@mgchemicals.com

Téléphone : 1-905-331-1396

Adresses

Fabrication & Support
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario,
Canada
L7L 5R6

Siège Social
9347-193rd Street
Surrey, British Columbia,
Canada
V4N 4E7

Désistement

Cette fiche de données de sécurité est offerte à titre d'information. M.G. Chemicals, Inc. croit que l'information qu'elle contient est correcte et basée sur des sources sûr, mais ne prétend pas être exhaustif ou sans erreur. C'est la responsabilité de l'utilisateur de vérifier toute information semblant suspecte ou un doute peut exister. L'utilisateur final assume toute la responsabilité pour l'utilisation et la manutention du produit de façon conforme aux règlements locales, régionales, nationales, ou internationales qui s'applique.